

# COMMUNE D'ORSAY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 11 AVRIL 2023

---

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillot, Eric Lucas.

**Absents excusés représentés :**

Kaouthar Benameur  
Pierrick Courilleau

Pouvoir à David Saussol  
Pouvoir à Louis Leroy

**Absents : //**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents à 20h30 : 31  
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Yann Ombrello est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **2023-22 – AFFAIRES GENERALES – COMMUNICATION DE L'ETAT DES INDEMNITES DE TOUTE NATURE DES ELUS SIEGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2022**

***Le Conseil municipal d'Orsay,***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2123-24-1-1,

**Considérant** que chaque année, avant le vote du budget, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat mixte ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie du CGCT ou filiale d'une de ces sociétés,

**Vu** le rapport ci-annexé,

**Vu** l'avis de la commission des finances, du développement économique et des affaires générales en date du 06 avril 2023,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **Prend acte** de la communication de l'état des indemnités référencées à l'article L2123- 24-1-1du CGCT, touchées par les élus siégeant au Conseil Municipal.

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
et de la publication le

17 AVR 2023  
17 AVR 2023

David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne

